



Donnez-nous votre Avis...

Message du syndicat FO aux salariés d'ALSTOM-VPF

Cher(e) collègue,

*Ce n'est une surprise pour personne : Un projet d'accord, **à l'initiative de la Direction**, a été négocié sur des modifications importantes de nos horaires de travail et de la RTT.*

Lors de ces négociations FO a été particulièrement revendicatif en demandant beaucoup d'éléments afin d'obtenir un compromis potentiellement acceptable pour les salariés.

Les organisations syndicales doivent désormais rapidement se positionner pour signer ou non ce projet d'accord... Leurs décisions auront un impact fort sur chaque salarié.

*Pour FO il est inconcevable, sur un tel sujet, qui va **impacter chaque Ouvrier, ATAM, Ingénieurs et cadre** de notre établissement, de prendre notre décision sans vous consulter.*

Ci-après vous trouverez un résumé () des explications données le mardi 7 novembre (lors de notre heure d'information syndicale payée), des points revendiqués par FO ainsi qu'un coupon réponse à nous remettre **avant** le vendredi 17 novembre.*

FO remercie l'ensemble des salariés qui ont participé à cette réunion syndicale.









Chaque retour reçu sera étudié avec soin et une synthèse sera faite. Cette synthèse vous sera communiquée et permettra au syndicat FO de se positionner sur la signature ou non de ce projet d'accord.

Recevez, cher(e) collègue, les salutations dévouées de l'équipe FO-VPF.

Petite-Forêt le 10 novembre 2017

() Un document complet reprenant tous les points abordés pendant l'heure d'inFORMATION payée est disponible auprès de votre délégué FO le plus proche et sur internet à l'adresse suivante : www.fo-vpf.fr/tract.*



Résumé sur le projet d'accord RTT:

Principaux points soulevés et demandés par FO	Résultat (obtenu ou pas)
<p>Conserver des vendredis de libres ou, à défaut, des vendredis après-midi. Plusieurs propositions ont été faites lors des premières réunions de négociation :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Travail, en alternance, 1 vendredi sur 2 pour tous les non-forfaités. - Travail sur 4,5 jours/semaine. 	 Non
<p>Compte tenu des «Horaires» de travail sur 5 jours pour tous (imposé par la Direction) mise en place d'un temps de travail sur 37H/semaine pour tous les non-forfaités afin de générer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avoir suffisamment de jours de RTT collectifs pour faire en priorité les ponts et fermeture de fin d'année (pas de RTT d'aléas). - Avoir plus de jours de RTT individuels. 	 Oui
<p>Horaire variable pour tous les salariés non-forfaités à la journée y compris les opérateurs.</p>	 Non
<p>Formalisation des compensations pour le travail exceptionnel des samedis pour les salariés forfaités et compensations équivalentes à celles des non-forfaités pour ces éventuels samedis.</p>	 Oui
<p>Utilisation de droit, à l'heure, des heures supplémentaires à récupérer pour les non-forfaités).</p>	 Oui mais utilisation limitée (1)
<p>Pour tous, finir plus tôt le vendredi.</p>	X
<p>Durée de la pause repas et «démarrage» de la journée «identiques» à aujourd'hui afin d'éviter, au maximum, les bouchons (circulation, ...).</p>	 Oui
<p>Augmentation des primes qui concernent le plus grand nombre</p>	 Oui mais limitée (2)
<p>Pas d'horaire de travail les samedis y compris lors de modulation d'horaire : Même en cas d'heures supplémentaires le travail du samedi doit, pour FO, rester exceptionnel et pas devenir « un jour comme les autres ».</p>	 Oui
<p>Compte tenu d'un nouveau système d'horaire moins intéressant pour les salariés non-forfaités et les problèmes spécifiques liés aux forfaits faire un «geste spécifique» en offrant des RTT.</p>	Oui mais pas pour tous les salariés(3)

(1) L'accord permettra, si signature, d'utiliser «à l'heure» les heures supplémentaires à récupérer sans accord de la hiérarchie. Cette utilisation, destinée à des aléas personnels, sera cependant limitée à 6 fois par an et pour une durée annuelle totale équivalente à une journée

(2) Augmentation, modeste, de la prime de St Eloi (+ 20€) et doublement, pendant 2 ans, de la prime de production. Les Ingénieurs & Cadres ne sont toujours pas concernés par ces primes.

(3) Les forfaités hebdomadaires et les forfaités jours auront 1 jour de RTT supplémentaire qui servira pour un pont ou la fermeture de fin d'année. Les non-forfaités ne sont malheureusement pas concernés par cette mesure.

Principaux points soulevés et demandés par FO	Résultat (obtenu ou pas)
Sécurisation de la dégressivité des primes de poste (en cas d'arrêt de ceux-ci) par inscription dans l'accord en rappelant le mode de fonctionnement pour éviter les dérives.	 Oui
TAD au volontariat pour les salariés demandeurs.	Oui pour le négociier
Sécuriser les possibilités de dérogation d'horaire, à la demande du salarié, dans le cadre des accords «Alstom» (Equilibre travail/vie privée, temps partiels, Handicap, ...)	 Oui mais... (4)

(4) *Obtenu in extremis, lors de la dernière réunion une phrase a été ajoutée dans le projet d'accord qui permet, exceptionnellement de déroger aux plages fixes en cas de problème « individuel » tel que prévu dans d'autres accord Alstom tel que « travail/Vie-privée ». L'utilisation de cette faculté peut toutefois s'avérer compliquée.*

Les autres points à prendre en compte pour se positionner sur la signature ou non de l'accord :

- Contexte général défavorable (*sous-charge en production qui touche VPF et qui va toucher d'autres sites demain, inquiétude sur le devenir de la filière ferroviaire, délocalisations, opération Siemens/Alstom...*).
- La non-signature de l'accord ne garantit pas la conservation de nos horaires actuels. En effet, la Direction a d'autres possibilités pour parvenir à ses fins. Notamment en dénonçant l'accord RTT existant puis appliquer un horaire 5x7H sans RTT, ni plage variable, avec une porte grand ouverte pour travailler des samedis ... Dans ce cas seul un bras de fer et une mobilisation exceptionnelle pourrait faire bouger les choses : La Direction l'a clairement exprimé.

Sondage FO sur la signature ou pas de ce projet d'accord :



Nom/Prénom :service :

«Statut horaire» (*cocher la case correspondante*)

Ouvrier

ATAM Forfaité hebdomadaire

ATAM non-forfaité

Ing & Cadre, Forfait jour

Position sur la signature de cet accord (*cocher la case correspondante*)

Pour la signature

Contre la signature

Commentaires (*facultatif*)

.....

.....

.....

A remettre à votre délégué FO le plus proche ou par e-mail à l'adresse : syndicatfovpf@gmail.com